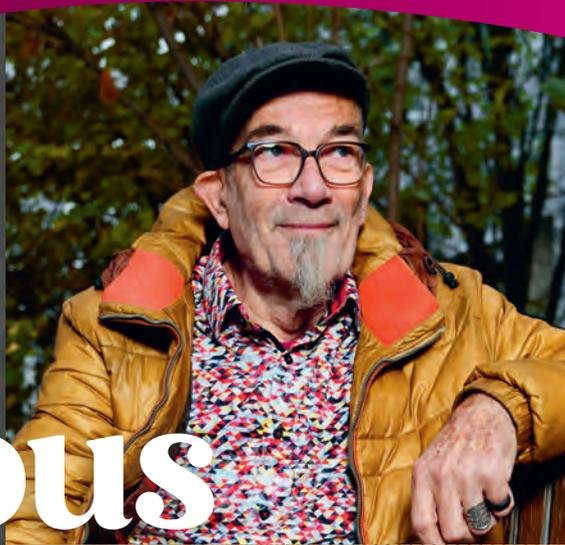




Aids-Hilfe Schweiz
Aide Suisse contre le Sida
Aiuto Aids Svizzero



Nous voilà !



Vieillir avec le VIH.

Guide pour le personnel soignant accompagnant des personnes âgées



« Vivre la vie. »

Susanne de Zürich (59), qui vit avec le VIH depuis 1991

« Cela fait maintenant 33 ans que je vis avec le VIH et pendant des années je n'en ai parlé que lorsque c'était absolument nécessaire (grossesse, médecin). J'ai toujours craint d'être rejetée. Même avec le VIH, je suis une personne à part entière et en bonne santé, et je veux être traitée de façon équitable maintenant que je suis plus âgée. »

En Suisse, près de 20 000 personnes vivent avec le VIH (PvVIH) et près de 40 millions dans le monde. Depuis les années 2000, la médication pour les PvVIH s'est passablement améliorée. En Suisse l'espérance de vie des PvVIH est la même que la population générale.

La médiane des PvVIH est de 54 ans et plus de la moitié des PvVIH ont entre 45 et 64 ans. Le nombre des PvVIH âgées va fortement augmenter. Cette évolution doit être prise en compte dans l'accompagnement et dans les soins.

Nos principales préoccupations:

- Favoriser une attitude professionnelle et non-moralisatrice dans le travail avec les PvVIH.
- Éviter les discriminations dans les soins gériatriques grâce à la transmission des connaissances.
- Connaître et respecter les droits et les besoins médicaux.

VIH	Virus de l'immunodéficience humaine acquise, stade chronique.
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise. Ensemble de maladies causées par le virus, stade avancé.
PvVIH	Personnes vivant avec le VIH.

Les PvVIH souffrent principalement de stigmatisation et de discrimination, souvent dues à un manque de connaissances. Cela conduit à des comportements inappropriés, notamment dans le contexte médical. Les images dominantes sur le VIH sont en contradiction avec la réalité des PvVIH.

L'Aide Suisse contre le Sida reçoit chaque année plus d'une centaine de signalements de discrimination, dont la majeure partie concerne le secteur de la santé. Ces chiffres ne sont pas seulement des statistiques mais représentent des expériences individuelles de personnes discriminées en raison de leur statut VIH. La souffrance qui en résulte a des répercussions considérables sur la santé mentale. Cependant, ensemble avec vous, nous nous engageons pour des soins de santé sans discrimination. Aidez-nous et favorisez la multiplication de ces connaissances !



« En santé autrement. »

Max de Berne (78), qui vit avec le VIH depuis 1999

« Apprendre à 54 ans que j'ai contracté le VIH a été un choc ! Cependant, j'ai appris que les personnes vivant avec le VIH peuvent généralement compter sur des soins préventifs de qualité. En période difficile, elles peuvent bénéficier d'un soutien psychologique sans honte. »



« (Im)patience ! »

Arturo de Genève (69), qui vit avec le VIH depuis 1984

« Arrivée à la veillesse avec le VIH ; 40 ans de partage cela me donne la force de rire, de pleurer, d'accepter les adversités de la vie. Sans me prévenir je suis un vieux vivant avec le VIH avec un parcours profondément riche. La médecine avance mais la société reste attachée à ses croyances et à ses préjugés. Aujourd'hui des organisations comme l'Aide Suisse contre le Sida nous accompagne à la veillesse, belle aventure ! »

Pourquoi le VIH ne se transmet-il pas ?

En Suisse, le VIH se transmet principalement par des rapports sexuels anaux ou vaginaux non protégés ou par le partage de matériel d'injection. Cependant, le risque de transmission du VIH n'existe que lorsque des fluides corporels contenant une grande quantité de VIH pénètrent dans le corps.

Cela ne se produit pas avec les PvVIH sous traitement, car la thérapie antirétrovirale combinée est très efficace : elle réduit la charge virale dans le corps à un niveau tel qu'une transmission n'est plus possible. En Suisse, 97 % des PvVIH connaissent leur situation et n'ont pas de charge virale détectable. Il n'y a donc aucun risque de transmission du VIH, que ce soit lors de contacts sexuels ou dans la vie professionnelle (par exemple, en cas d'accidents avec des aiguilles).

Dos & Don'ts

Conseils pour votre travail

Favoriser :

- ✓ Parler avec un langage adapté, par exemple :
« personne vivant avec le VIH » à la place de
« infectée par le VIH », « mode de transmission »
à la place de « ... a été infectée par... ».
- ✓ Connaître les bases médicales sur les modes de transmission du VIH.
- ✓ Reconnaître les compétences et connaissances des PvVIH sur leurs situations médicales.
- ✓ Assurer un suivi médical et pharmacologique adapté.
- ✓ Prendre en considération et limiter les impacts de la stigmatisation sur la santé mentale.
- ✓ Assurer la confidentialité selon les normes légales.
- ✓ En cas de décès, traiter les PvVIH avec respect et sans précaution spécifique.

Eviter :

- ✗ Le jugement moral ou les interprétations sur le mode de vie ou de transmission.
- ✗ La mise en exergue ou la transmission du statut VIH de la personne sans son accord.
- ✗ Les mesures inutiles (2 paires de gants, désinfection spécifique des WC, refus de contact...).
- ✗ La confusion entre le VIH et le sida.

Des soins de qualité pour les personnes vivant avec le VIH.

Traitement

L'efficacité des traitements contre le VIH est aujourd'hui excellente. Il existe de nombreux médicaments antirétroviraux et les choix du traitement sont très variés. Un changement de traitement doit être discuté entre la PvVIH et les spécialistes afin de garantir une excellente adhérence et efficacité.

Le plus souvent, le traitement consiste à prendre un ou deux comprimés ou faire des injections intra-musculaires.

→ **Il est important de faire des contrôles réguliers, notamment chez son infectiologue.**

Santé mentale

L'anxiété et la dépression sont plus fréquentes chez les PvVIH. Il est important de prendre en considération cette réalité et de travailler à limiter leurs impacts. Ces troubles sont souvent en lien avec la solitude et l'isolement de la personne.

→ **Il est important d'explorer ces thèmes, de favoriser des activités (physiques, sociales), de proposer un accompagnement adapté comme l'échange entre personnes vivant avec le VIH (pairs) ou la psychothérapie.**

Comorbidités

Comme pour toute la population, l'augmentation des comorbidités avec l'âge est une réalité. Toutefois, il est important de

considérer la spécificité de certaines comorbidités en lien avec le VIH et la médication (toxicité). Les risques de comorbidités augmentent dès lors qu'une personne a eu une période prolongée sans traitement du VIH. Ceci peut être le cas des personnes ayant survécu au VIH avant l'arrivée des traitements dans les années 1990, des personnes avec un parcours migratoire ou d'autres PvVIH dont le diagnostic a été tardif. Les comorbidités classiquement recherchées par les spécialistes VIH sont notamment liées aux risques cardiovasculaires, au diabète, à l'hypertension artérielle, à l'hypercholestérolémie, à l'ostéoporose ou aux hépatites virales B et C.

→ **Il est nécessaire de traiter, diminuer ou limiter l'impact négatif de ces comorbidités.**

Consultations spécialisées multidisciplinaires

Les PvVIH peuvent avoir accès sur demande de leurs médecins à des consultations multidisciplinaires spécifiques. À Genève, les HUG ont mis sur place une consultation – lipodystrophie et troubles métaboliques – avec une équipe composée de spécialistes. À Lausanne, le CHUV a mis en place une consultation mensuelle NEURO-VIH. Ces consultations permettent de proposer aux PvVIH

des réponses adaptées à des situations spécifiques.

→ **En cas de questions, il est nécessaire de contacter l'infectiologue de référence de la PvVIH.**



Interaction Checker

Vérifiez les interactions médicamenteuses avec l'Interaction Checker.

Polypharmacologie

Très fréquemment, avec l'âge, la médication devient plus importante. Il est toujours nécessaire de s'assurer de l'absence d'interactions médicamenteuses et de la nécessité de poursuivre ou non certains médicaments.

→ **Vérifier les interactions médicamenteuses avec l'outil reconnu : hiv-druginteractions.org/checker**



« Les services de santé en Suisse sont bons ! »

Arturo, qui vit avec le VIH depuis 1984.

Parcours de vie !

Toutes les PvVIH ont des parcours de vie différents, qui ne peuvent pas être réduits à leur statut sérologique.

Les senior.x.e.s vivant avec le VIH ont parfois connu la période avant l'existence des traitements et sont donc des survivant.x.e.s ayant traversé des moments complexes et difficiles. Il est crucial de veiller à ce que ces personnes ne subissent aucune discrimination, que ce soit dans les établissements de soins ou dans le cadre de l'accompagnement à domicile.

Il est également important de reconnaître que ces personnes peuvent appartenir à plusieurs groupes minorisés, ce qui peut augmenter leur risque de discrimination. Par exemple :

- **les hommes gays, bisexuels et queers**
- **les femmes, les personnes transgenres**
- **les personnes ayant vécu le racisme ou ayant un parcours migratoire**
- **les travailleur.euses du sexe**
- **les consommateurs.trices de substances**

Les PvVIH sont souvent confrontées à des remarques stigmatisantes concernant leur vie sexuelle. Il est essentiel de respecter la vie sexuelle des senior.x.e.s vivant avec le VIH, car, comme pour l'ensemble de la population, elle peut être un facteur important de bien-être.

Intersectionnalité

Terme sociologique désignant le fait qu'une personne est confrontée simultanément à plusieurs discriminations, donc aux intersections entre plusieurs facteurs de discrimination.

Bases légales

Protection des données

La loi sur la protection des données impose que la personne soit informée de l'étendue et de la finalité du traitement de ses données. La transmission de données personnelles sensibles (p.ex. information permettant de connaître le statut VIH d'une personne) n'est autorisée que dans des cas exceptionnels clairement définis. Le droit d'accès à son dossier médical est obligatoire.

Droit des patient·x·e·s

Ceci recoupe divers éléments de droit tels que le droit au traitement, le droit à la diligence, le secret de professionnel ou de fonction, le droit à l'autodétermination.

Droit pénal

En ce qui concerne la sexualité, les PvVIH suivant un traitement et qui n'informent pas leurs partenaires sexuel·x·le·s de leur statut VIH ne s'exposent plus à des sanctions. Les professionnel·x·le·s de la santé et du social ne sont pas garant·x·e·s de la vie intime de leurs bénéficiaires.



« Je revendique
mes droits ! »

Susanne, qui vit avec le VIH depuis 1991.

Directives SUVA

En ce qui concerne les risques de transmission, les professionnel·x·le·s sont responsables de prendre les mesures de protection nécessaires et appropriées pour limiter le risque de transmission. Pour les PvVIH, aucune mesure particulière n'est requise, les directives standards de la SUVA pour les maladies transmissibles s'appliquent.



Le service de conseil juridique de l'Aide Suisse contre le Sida

procède à des clarifications, informe, conseille et fournit des adresses utiles. Les professionnel·x·le·s peuvent aussi poser leurs questions de nature juridique liées au VIH. Les questions sont traitées de manière rigoureusement confidentielle et le service est gratuit.



Aids-Hilfe Schweiz
Aide Suisse contre le Sida
Aiuto Aids Svizzera
Academy

Merci pour le soutien :

